



ADMINISTRATION

DEL-2025-008

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 janvier 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Président de séance : Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard

Secrétaire de séance : Sébastien GUILLAUME

Date de la convocation : 2 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 10

Conseillers présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Michaël FUMEY à Marion BLONDEAU

Conseillers absents :

Joël ALPY, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY

DEL-2025-008 - Forêt communale : état d'assiette et destination des coupes pour l'année 2025

Vu le code forestier, notamment les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8, R213-23, D214-21-1,

M. le Maire rappelle au conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général,
- la forêt communale de Mignovillard relève du régime forestier car elle possède une surface de 989,35 ha, susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution,
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le conseil municipal et arrêté par le Préfet du Jura en date du 16 mars 2010,



- conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages,
- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la Commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes pour 2025 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes,

Considérant le tableau d'assiette des coupes pour l'année 2025, présenté par l'agent patrimonial de l'ONF et annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission « Forêts et bois » réunie le 13 décembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. Concernant l'assiette des coupes pour l'année 2025 :

- DEMANDE à l'ONF de procéder à la désignation des épicéas restant dans la parcelle 46 en coupe de récolte sanitaire, compte tenu de l'enjeu financier et de l'inadaptabilité de l'essence à la station,
- APPROUVE l'état d'assiette des coupes pour l'année 2025 figurant en annexe, ainsi complété par la parcelle 46, et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent,

2. Concernant la dévolution et la destination des coupes et des produits de coupes :

- DÉCIDE de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	Procédures	Formes de vente	Parcelles concernées
Résineux	Ventes publiques (<i>adjudications</i>)	En bloc et façonnés	Gros bois : 17, 27, 46, 52, 82, 93 Petits bois (<i>selon cours et modalités</i>) : 93, 52, 46
		Sur pied à la mesure	13, 21, 37
	Contrats d'approvisionnement		Petits bois (<i>selon cours et modalités</i>) : 8, 13, 52, 93



- DÉCIDE de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :
 - o *Gros bois* : sur pied à la mesure dans un accord-cadre, avec une vente de gré à gré sous forme d'accord-cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant
 - o *Petits bois* : en bloc et façonnés et/ou façonnés à la mesure, avec une vente de gré à gré sous forme d'accord-cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant en fonctions des cours et des modalités
 - DÉCIDE de vendre les produits de faible valeur de diverses parcelles en vente de de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur,
 - AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent.
3. Concernant la rémunération des prestations contractuelles de l'ONF pour les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure
- DEMANDE à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure,
 - DEMANDE à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois pour les bois vendus sur pied à la mesure,
 - AUTORISE M. le Maire à signer les devis présentés par l'ONF pour l'exécution de ces prestations.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE

Direction Territoriale Franche-Comté
 Agence Jura
 UT Censeau
 Triage Mignovillard



ETAT d'ASSIETTE des COUPES pour 2025
 COMMUNE de MIGNOVILLARD

Je vous prie de trouver ci-dessous, en application de l'article R.231-23 du Code Forestier et de l'article 12 de la Charte de la forêt communale, la liste des parcelles proposées à l'état d'Assiette des coupes pour l'année 2025.

COUPES PROPOSEES EN 2025

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume commercial prévisionnel (m3) (1)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
8 ja	AS (Coupe sanitaire)	1,5	130	5	135	Contrat petits bois et gros bois résineux
13 ja	AS (Coupe sanitaire)	1,5	320	5	325	Contrat petits bois et gros bois résineux
13 ja	JA (Jardinage)	13	700	75	775	Unité de produits
17 ja	JA (Jardinage)	4,89	150	10	160	Bois façonnés bord de route
21 ja	AS (Coupe sanitaire)	21,91	580	30	610	Unité de produits
27 ja	JA (Jardinage)	5,94	540	20	560	Bois façonnés bord de route
37 ja	JA (Jardinage)	9,07	270	175	445	Unité de produits
52 ar	RAS (Rase raison sanitaire)	0,59	150	20	170	Contrat gros bois résineux
82 j	IRR (Irrégulière)	8,42	250	320	570	Bois façonnés bord de route
93 j	IRR (Irrégulière)	3,9	70	40	110	Bois façonnés bord de route
Volumen totaux			3160	700	3860	

COUPES PERIODIQUES, PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Total	Dernier passage prévu
			Résineux	Feuillus	Total		
10 ja	JA	15,42	750	300	1050	2024	
12 ja	JA	10,03	670	160	830	2025	
14 ja	JA	17,5	700	150	850	2024	
15 ja	JA	14,85	430	210	640	2025	
16 ja	JA	3,59	160	0	160	2025	
18 j	JA	6,74	250	0	250	2021	
22 ja	JA	7,46	180	0	180	2021	
32 ja	JA	5,08	130	0	130	2023	
46 j	JA	6,82	290	0	290	2021	
54 ja	JA	10,12	650	150	800	2022	
55 ja	JA	9,31	340	70	410	2022	
56 ja	JA	6,63	300	60	360	2022	
57 ja	JA	9,85	520	70	590	2022	
87 ja	JA	7,4	230	270	500	2024	
89 ja	JA	7,34	220	160	380	2024	
95 j	JA	1,8	120	10	130	2019	
Volumen totaux			5940	1610	7550		

Remarques et précisions du Technicien de l'ONF et/ou du Propriétaire

Date de remise du document : 15/01/2024
 Le Technicien Forestier Territorial : DOMINIC Emmanuel
 Pris connaissance le : 15.01.24
 Visa et cachet du Représentant de la Commune : PUIS - COMMUNE
 Pour le Maire et par délégation : La 1ère adjointe, Mlle J. J. J. J.



(1) Volume houppier compris dans le volume commercial (bois ton). Seuls les menus bois sont exclus (diamètre < 7 cm)